

III

(Informations)

COMMISSION

Avis relatif à une adjudication permanente pour l'attribution des opérations de distillation de pommes retirées du marché

(97/C 180/09)

La Sächsische Landesanstalt für Landwirtschaft — Fachbereich Markt und Ernährung, August-Böckstiegel-Straße 1, D-01326 Dresden [tél.: (03 51) 26 12-458, téléfax: (03 51) 26 12-462] a ouvert une adjudication permanente, au sens du règlement (CEE) n° 1561/70 (JO n° L 169 du 1. 8. 1970, p. 63), pour l'attribution des opérations de distillation de pommes retirées du marché.

Avis relatif à une adjudication permanente pour l'attribution des opérations de distillation de pommes retirées du marché

(97/C 180/10)

Le Regierungspräsidium Halle, Dezernat 51, Postfach 20 02 56, D-06003 Halle/Saale, télécopie: (0345) 514 1644, tél: (0345) 514 1606, a ouvert une adjudication permanente, au sens du règlement (CEE) n° 1561/70 (JO n° L 169 du 1. 8. 1970, p. 63), pour l'attribution des opérations de distillation des pommes retirées du marché.

Modification à l'avis d'adjudication de la restitution à l'exportation de riz blanchi à grains moyens et longs A vers certains pays tiers

(97/C 180/11)

(«Journal officiel des Communautés européennes» n° C 236 du 14 août 1996)

Page 17, au titre I «Objet», le point 2 est remplacé par le texte suivant:

«2. La quantité totale pouvant faire l'objet de fixation de la restitution maximale à l'exportation conformément à l'article 1^{er} paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 584/75 de la Commission (*), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 299/95 (*), porte sur environ 60 000 tonnes.»
